



René Barbey, Yvonne Preiswerk et Jacques Vallet (dir.)

## Demain l'artisanat ?

Graduate Institute Publications

---

# Paradigmes majoritaires contre pratique minoritaire : les raisons de l'artisanat

Les sciences sociales à la recherche de l'artisanat

Christine Jaeger

---

DOI : 10.4000/books.iheid.3343

Éditeur : Graduate Institute Publications

Lieu d'édition : Graduate Institute Publications

Année d'édition : 1986

Date de mise en ligne : 22 juin 2016

Collection : Cahiers de l'IUED

ISBN électronique : 9782940549856



<http://books.openedition.org>

### Référence électronique

JAEGER, Christine. *Paradigmes majoritaires contre pratique minoritaire : les raisons de l'artisanat : Les sciences sociales à la recherche de l'artisanat* In : *Demain l'artisanat ?* [en ligne]. Genève : Graduate Institute Publications, 1986 (généralisé le 07 mai 2019). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/iheid/3343>>. ISBN : 9782940549856. DOI : 10.4000/books.iheid.3343.

---

Ce document a été généré automatiquement le 7 mai 2019. Il est issu d'une numérisation par reconnaissance optique de caractères.

---

# Paradigmes majoritaires contre pratique minoritaire : les raisons de l'artisanat

Les sciences sociales à la recherche de l'artisanat

Christine Jaeger

---

- 1 L'artisanat est fascinant : il oblige le chercheur à s'immerger dans des réalités impossibles à appréhender au moyen des catégories traditionnelles des sciences sociales ambiantes.
- 2 Comme le remarque dès l'abord Pierre Rossel, le marxisme comme l'économie néo-classique ont, depuis fort longtemps, voué l'artisanat aux oubliettes.
- 3 Les paradigmes en termes de domination/dépendance du marxisme, comme ceux de l'hédonisme rationnel des agents économiques vus par les libéraux ne permettent même pas de voir le concret foisonnant de l'artisanat et de bien d'autres réalités sociales avec lui, d'ailleurs. Ils ne permettent ni de penser son indépendance, ni de rendre compte de ses choix, qui n'ont guère à voir avec la « minimisation d'efforts productifs en vue de maximiser des revenus »...
- 4 Tout cela ne colle pas avec le terrain artisanal. Toutes ces catégories sont inopérantes, ce qui conduit les chercheurs du domaine à adopter trois sortes de positions :
  - se cantonner aux études empiriques, d'ordre statistique ou monographique, remarquer en conséquence l'apparition de traits spécifiques (importance des artisans travaillant seuls, existence de seuils dans le développement des unités, etc.), tout en se gardant bien de conclure ;
  - interpréter le terrain à la « lumière » des paradigmes ambiants : l'indépendance artisanale serait fictive et l'importance de l'artisanat, transitoire. Dans cette perspective, les faits et les discours recueillis sur le terrain sont « décryptés » par les chercheurs qui détiennent la « vérité de la science » : les artisans sont « victimes de leurs illusions » manipulés et manipulateurs dans leurs discours, mais heureusement, le chercheur « objectif » est capable de trier le bon grain de l'ivraie ;

- tirer les leçons du terrain... C'est la position de Pierre Rossel et la mienne, mais il reste alors à chercher de nouvelles catégories et de nouveaux paradigmes.
- 5 Ici commencent les véritables difficultés : nous sommes imprégnés des catégories et paradigmes ambiants. Tout en reconnaissant leur obsolescence, leur inadéquation, nos discours continuent pourtant à s'y référer. Ainsi sommes-nous capables de repérer et d'énoncer des spécificités caractérisant l'artisanat : la qualification dans un métier, la capacité à négocier lui-même la vente du fruit de ses activités, son ancrage local, très immédiat et cependant diversifié suivant les sociétés, bref, son indépendance et sa capacité à se gérer de façon autonome, comme le dit Gérard Barthélémy. Certes, cette autonomie est relative, mais n'est-ce pas le cas de toutes les catégories d'acteurs dans toutes les sociétés ?
  - 6 Mais une fois ces spécificités reconnues, nous éprouvons pourtant le besoin - insensé - de qualifier ces hommes et l'évolution du groupe social qu'ils forment de « dépendants » (Pierre Rossel) ou de « dominés » (Christine Jaeger<sup>1</sup>) par le capitalisme et son mode de production. Par là, nous nous sentons absolument contraints de nous replacer à l'intérieur des paradigmes traditionnels et dominants. Sans même nous en rendre compte, nous suivons l'idée que toute forme de production étrangère au capitalisme, décrit par Marx, lui est nécessairement soumise, et que les artisans, parce qu'ils travaillent seuls ou dans de petits ateliers, sont nécessairement vulnérables et dépendants, plus que les autres acteurs sociaux...
  - 7 Ainsi en 1982, l'une de mes conclusions était-elle : « il existe donc une complémentarité mutuelle entre l'artisanat et le capitalisme, complémentarité qui s'instaure en même temps que la « domination du capital »<sup>2</sup>...
  - 8 Avec la même tonalité, Pierre Rossel introduit son texte par cette phrase : « l'objectif immédiat du présent texte est d'envisager un recadrage des potentialités artisanales à partir de l'idée que les tensions « qui ont mis à mal les conditions d'existence de l'artisanat », sont révélatrices du mouvement général de la société contemporaine »<sup>3</sup>... Ceci, au moment même où ce mouvement produit en France trois millions de chômeurs - ex-salariés donc ! - et ne donne par conséquent aucun élément permettant d'avancer l'idée d'une vulnérabilité particulière de l'artisanat dans la crise, pas davantage non plus pour postuler à une explosion de l'artisanat « grâce » à la crise<sup>4</sup>...
  - 9 Or, cette re-situation de nos discours à l'intérieur des catégories dominantes, bien loin de nous faire avancer, nous conduit à nier la spécificité de l'artisanat alors même que nous en énonçons la réalité. On parle donc de l'artisanat comme « d'un produit de la spécialisation technique » (P. Rossel, p. 29), comme si les paysans, les industriels avec leurs salariés et les Ministères avec leurs fonctionnaires, n'en étaient pas, eux aussi ! Ou encore, de la « dépendance technique et sociale de l'artisanat » (P. Rossel, p. 98), comme si les firmes multinationales avaient la maîtrise totale de leurs productions et de leurs marchés. Quand on sait qu'IBM, alias BIG BLUE, fut obligée de constituer un département nouveau, avec des hommes nouveaux et une autonomie jamais vue dans le groupe, pour parvenir à s'implanter sur le marché naissant des microordinateurs, ces visions de la dépendance et de la domination sont pour le moins inadéquates... Car il a fallu, au surplus, utiliser un système d'exploitation « non fait maison » et de plus, incompatible avec celui des plus gros ordinateurs de la même marque !
  - 10 On le comprend, les propos qui vont suivre ne consisteront pas à effectuer une critique en règle des conclusions et propositions de Pierre Rossel sur l'artisanat et le développement,

pour la bonne et simple raison que j'y adhère à peu près complètement. Si son texte offre matière à une critique, ce n'est pas dans ce qui est dit, c'est essentiellement dans sa manière de le dire, dont je m'écarterai aujourd'hui assez radicalement.

- 11 On sait bien que les distinctions entre « forme » et « contenu » sont pour le moins oiseuses, et il ne s'agit nullement ici de s'en prendre à un style d'écriture. Ce qui est en cause, ce sont les catégories théoriques auxquelles on se réfère et qui me paraissent de plus en plus inadéquates pour rendre compte du foisonnement des pratiques sociales : dépendance, domination, agents économiques, produits de l'histoire, comportements guidés par la rationalité économique « pure » ou au contraire contraints par la reproduction du système, etc...
- 12 Dans cette perspective, les critiques que j'ai à adresser au texte de Pierre Rossel sont d'abord et avant tout aussi des « autocritiques ». Par conséquent, plutôt que de formuler d'une manière différente les idées d'un autre chercheur, mon objectif sera ici de procéder, plus modestement, à une expérience d'autocritique en proposant une nouvelle formulation des quelques conclusions tirées des différents travaux que j'ai pu mener sur l'artisanat.

## 1. L'artisanat : une solution minoritaire<sup>5</sup>

- 13 Depuis que l'on dispose de statistiques dans ce domaine, l'artisanat occupe avec des fluctuations aux environs de dix pour cent de la population active en France et dans les autres pays développés, on arrive aux mêmes conclusions en travaillant sur la base d'une définition cohérente des artisans. Ceci n'est pas nouveau : dans l'histoire des sociétés occidentales<sup>6</sup>, l'artisanat n'a jamais regroupé la majorité des producteurs-qui travaillaient dans l'agriculture jusqu'à une date récente -. Même si l'on parle des métiers « urbains » qui émergent avec le monde marchand à partir du x<sup>e</sup> siècle en Europe, les artisans des villes coexistent aussitôt avec d'autres types de producteurs organisant d'autres formes de productions, comme les manufactures par exemple.
- 14 Non seulement ce n'est pas nouveau, mais c'est aussi la caractéristique des artisans dans les sociétés contemporaines moins développées : les métiers urbains sont loin d'être artisanaux dans leur majorité, et à la campagne, c'est l'agriculture qui continue d'occuper la majeure partie du temps.
- 15 S'il y a spécificité de l'artisanat, cette spécificité ne découle pas seulement des caractères déjà énumérés : qualification dans un métier qui peut et doit être exercé de façon autonome et dans l'indépendance<sup>7</sup>, mais on doit y rajouter ce que l'on vient de constater : le caractère minoritaire de l'artisanat dans les différentes sociétés évoquées.
- 16 Nous ne sommes pas en mesure de proposer une explication de ce phénomène dans sa généralité. D'ailleurs, si une explication générale est possible, ce n'est pas une approche abstraite et généralisante qui peut nous y conduire. Dans un premier temps, il faut postuler que le caractère minoritaire de l'artisanat a des raisons « diverses et variées », et que c'est en s'attachant d'abord à faire surgir des explications relatives à chaque type de société que l'on pourra ensuite s'interroger sur les conditions d'une éventuelle généralisation.
- 17 On raisonnera donc dans le cadre du terrain qui nous est familier : celui de la société française contemporaine - et nous ne pensons pas prendre de risques inconsidérés en annonçant que le raisonnement qui suit est extensible à l'ensemble des sociétés

occidentales développées -. Dans ce cadre, nos questions sont donc les suivantes : Comment se constitue *l'indépendance* des artisans dans nos sociétés où la majorité des travailleurs sont salariés ? Pourquoi cette indépendance ne concerne-t-elle qu'une minorité de producteurs ? Comment peut-elle évoluer ?

### Une indépendance qui adopte les règles du jeu ambiant

- 18 A la différence de n'importe quel salarié, l'artisan est « son propre patron » : il possède ses moyens de production - parfois au prix de fortes dettes il est vrai -, il organise son travail lui-même et contacte directement sa clientèle.
- 19 Toute la matière de son travail lui est fournie par le système socio-économique global auquel il appartient. Il en est ainsi des matériaux, des outils, des machines et des moyens de transports qu'il utilise et qui proviennent, à travers les marchés, de segments variés du tissu productif. Il en va de même de la demande de ses clients liée aux modes de vies et de consommations contemporains : de la maintenance de biens durables à la coiffure, en passant par la construction ou la réparation des maisons individuelles, la clientèle qui s'adresse aux artisans se constitue autour d'un champ de « besoins » (et de désirs), variés et en évolution, mais émanant des systèmes sociaux actuels.
- 20 Certes, les artisans « dépendent » des marchés et de leur évolution, mais *au même titre que n'importe quelle entreprise industrielle ou commerciale*, au même titre donc que toute autre forme de production marchande. Cette « dépendance » n'a rien de particulier, elle n'est pas non plus du même ordre que celle qui existe entre salarié et employeur : ni l'emploi, ni le contenu du travail artisanal, ni ses modalités ne « dépendent » d'une seule firme ou d'un seul patron. Les revenus de l'artisan proviennent directement de la vente de ses propres services - ou de celle des produits qu'il crée ou transforme. C'est une opération qu'il effectue lui-même, dont la responsabilité lui incombe et dont les résultats lui appartiennent en propre. Qu'il doive ensuite en rétrocéder une partie sous la forme d'impôts et de charges sociales ne change rien à l'affaire : les entreprises industrielles protestent suffisamment sur ce type de rétrocession pour que l'on puisse se convaincre que ceci concerne tous ceux qui se présentent sur les marchés, quels qu'ils soient.
- 21 Le développement des échanges marchands dans les systèmes sociaux suppose en effet que les acteurs se dotent de « règles du jeu » communes, permettant à un nombre si possible croissant de participants d'entrer dans ces jeux de l'échange<sup>8</sup> : les règles de la « concurrence », mais aussi celles concernant la « redistribution des revenus » font partie des règles du jeu marchand. Comme toutes les règles, elles sont susceptibles d'être transgressées, mais les infractions et tricheries appellent des sanctions.
- 22 S'il y a une « vulnérabilité particulière » à l'artisanat, c'est à ce niveau qu'elle se situe : ne représentant que lui-même et non pas l'organisation de centaines de salariés, il n'a aucune marge pour négocier en cas de sanction lorsqu'il a transgressé les règles, et ceci à la différence des grandes entreprises capables de brandir des « menaces de licenciements massifs » ou le départ d'usines vers « l'étranger » dans ce genre d'occasion...
- 23 Mieux vaut donc abandonner le qualificatif de « dépendance » avec les images qui y correspondent pour caractériser les rapports des artisans à leurs différents marchés : ce sont des participants actifs aux jeux des échanges marchands, et ils doivent s'en approprier les règles rapidement pour continuer à y participer en tant que producteurs-marchands<sup>9</sup>.

- 24 Participants à part entière, ils sont soumis comme les autres aux changements techniques, aux fluctuations de prix des matières premières ou encore à l'évolution générale de la législation sociale. Ceci n'empêche pas qu'ils soient des participants ayant des traits spécifiques (les PME, les firmes multinationales en ont d'autres).
- 25 A cet égard, les artisans qui sont maîtres de la conduite de leurs propres affaires<sup>10</sup>, misent dans les jeux de l'échange les produits de leurs travaux personnels et en moyenne<sup>11</sup>, ne gagnent que l'équivalent des revenus d'un salarié hautement qualifié de leur branche d'activité. Ils ont donc des revenus proches en moyenne de ceux de salariés de même qualification tout en ayant des responsabilités autrement différentes.
- 26 Dans les sociétés développées, les artisans vont progressivement se doter d'un statut qui les « protège » des aléas les plus dangereux du marché ou du moins, qui aide un certain nombre d'entre-eux à y faire face. Ce statut est à double tranchant : d'un côté il protège, mais de l'autre, cette protection va dans le sens du système qui entend gérer les frais sociaux (entre autres) selon ses propres normes, celles de la société globale à laquelle appartiennent les artisans. Ils sont donc « libres » d'être indépendants, mais il ne s'ensuit pas qu'ils soient libres de travailler à leur pure convenance personnelle car ce sont des êtres *socialisés*.
- 27 Cette socialisation s'opère à un double niveau :
- financièrement, les artisans assument leurs propres risques et contribuent pour leur part aux dépenses collectives.
  - idéologiquement, l'intégration aux normes globales de sociétés organisées autour du travail marchand est respectée : eux aussi doivent travailler pour gagner leur vie et leurs gains ne s'obtiennent que par une longue vie de travail.

## Une indépendance sous contraintes ?

- 28 On peut alors se demander ce qui pousse aujourd'hui des travailleurs à devenir producteurs indépendants : quels motifs peuvent être assez puissants pour que, en dépit des inconvénients et de la fréquence des échecs probables, de très nombreux travailleurs s'inscrivent sans cesse au Répertoire des métiers pour devenir indépendants<sup>12</sup>.
- 29 Ce motif, on le trouve dans le fait qu'il n'est pas toujours possible - et de moins en moins - d'exercer un métier comme salarié, et que son exercice indépendant se présente donc, pour bien des ouvriers qualifiés, comme une porte de sortie « honorable ».
- 30 Très généralement en effet, l'incessante transformation des tâches productives dans les entreprises - incombant aux progrès techniques, à l'automatisation de la production, à la sortie de produits nouveaux, à la « réorganisation » de l'entreprise à la suite de fusions -, oblige les ouvriers détenteurs de certains types de qualification soit à se reconverter, soit à se tourner vers des emplois de maîtrise ou d'encadrement qui ne les intéressent pas nécessairement et qui de toutes façons ne peuvent, de par leur nombre, les accueillir tous, soit enfin à quitter leur emploi.
- 31 Pour un certain nombre de ces ouvriers qualifiés, la subordination et les aléas du salariat deviennent insoutenables, et d'autant plus que l'espoir de trouver dans l'immédiat un emploi salarié correspondant à leur métier s'amenuise.
- 32 Dans ce contexte, « s'installer à son compte » se présente non seulement comme l'une des solutions pour gagner sa vie, mais autorise en outre l'exercice du métier et de la qualification hors des limites et des contraintes de l'usine.

- 33 La conjoncture actuelle et les récentes fluctuations du « Secteurs des métiers » en France mettent particulièrement en évidence ces mouvements et leurs motivations. Mais ces contraintes de l'environnement sont bien loin d'épuiser la question de l'indépendance.

### L'indépendance, une réalité minoritaire

- 34 Avec la crise, les « aléas » du salariat sont devenus apparemment de plus en plus insupportables : en témoignent les millions de chômeurs actuels. Nulle explosion pourtant du Secteur des Métiers, ni même d'un quelconque « secteur informel » ou souterrain... Après un lent développement entre 1973 et 1983, le nombre d'artisans stagne à présent et reste autour des fameux dix pour cent de la population active. Pour les ouvriers qualifiés rejetés des usines, la solution de l'indépendance artisanale est donc loin de s'imposer comme la meilleure des solutions possibles.
- 35 Il faut donc en conclure que malgré ces inconvénients, le salariat présente *un certain nombre d'avantages*, et pas seulement pour les « capitalistes exploités », mais bien pour les travailleurs salariés eux-mêmes. Pour le dire encore plus crûment : l'exploitation a ses bons côtés, chacun y trouve son compte et donc le salariat a sans doute ses raisons que l'économiste ne reconnaît pas<sup>13</sup>... Pour le comprendre il suffit d'inverser les termes de notre proposition précédente concernant les artisans pour les appliquer aux salariés.

## 2. Le salariat, une préférence majoritaire

- 36 A la différence de n'importe quel artisan, le salarié est un « employé » : les moyens de production qu'il utilise ne lui appartiennent pas et s'il est responsable de leur manipulation - c'est son travail -, il ne s'est pas endetté pour les acquérir...
- 37 Il n'organise pas son travail lui-même, il fait des tâches spécialisées. La production n'est pas son affaire personnelle, mais celle de sa compétence professionnelle dont la nature varie suivant sa place dans les hiérarchies de l'entreprise. Lorsqu'il a une fonction commerciale, c'est au nom de l'entreprise qu'il négocie avec la clientèle, il y joue éventuellement sa carrière lorsqu'il est à un haut niveau de pouvoir, mais il n'y risque pas son revenu personnel immédiat, ni celui de sa famille. Bref, même si son travail est dur, désagréable, subordonné, son temps de travail et ses tâches sont prédéterminés et fixés d'avance, il est payé en fin de mois et s'il est licencié, il a droit au chômage.
- 38 Si donc le salariat suppose une certaine productivité des travailleurs et par conséquent leur exploitation - quel employeur embaucherait sans cela ? -, il entraîne dans le même mouvement des formes de productions collectives au sein desquelles les responsabilités individuelles sont réparties (et parfois se dissolvent) et des règles du jeu (dans l'entreprise et dans la société) qui assurent les motivations renouvelées des acteurs salariés : grilles de salaires, définition des tâches, horaire et cadre de travail, régularité de la paie et des systèmes d'assurances sociales.
- 39 En se développant, le salariat ne se borne pas à étendre « l'accumulation du capital et du système d'exploitation » qui le sous-tend, mais il institutionnalise aussi tout un système « d'assistance collective dans le travail et dans la vie de tous les jours, assistance *satisfaisante pour le plus grand nombre* des travailleurs. Ceci ne veut pas dire que les salariés soient inconscients ou particulièrement joyeux de « se faire exploiter », mais simplement que cette exploitation n'est acceptable et renouvelable que précisément à la condition

que se développe en même temps ce système de garanties et d'assistance collective institué sous l'impulsion des salariés eux-mêmes d'ailleurs.

- 40 Autrement dit, le modèle de développement du capitalisme et du salariat ne fonctionne comme « modèle dominant » que dans la mesure où il est *satisfaisant pour une majorité* des gens. Il ne tient son caractère dominant que parce qu'il est d'abord et en premier lieu un modèle de développement majoritaire, c'est-à-dire acceptable par la majorité des acteurs sociaux. Ceci n'exclut ni les rapports de force, ni les conflits, mais permet plutôt de resituer les salariés comme des sujets de l'histoire, non comme des produits, et il en va de même des capitalistes ou des artisans. A l'évidence, nos sociétés ne se résument pas à l'action d'une poignée de capitalistes avides et tout-puissants, assujettissant la masse des travailleurs, manipulés comme des pantins, à l'aide des capitaux et des Etats avec leurs armées qu'ils se sont mis dans la poche... Et dans le même ordre d'idées, les salariés qui s'organisent pour garantir les systèmes d'assistance qui accompagnent l'exploitation ne sont pas de simples collaborateurs passifs qui se nourrissent des illusions de la publicité et des médias...
- 41 Vu sous cet angle, s'embaucher dans une entreprise reste un objectif suffisamment attractif pour la grande majorité des travailleurs. Ceci, même en temps de crise, même lorsque la pression du chômage s'alourdit, que le pouvoir d'achat des salariés n'évolue plus comme avant, aux beaux jours de la croissance des années 60-70, et d'autant que les entreprises se transforment, même si l'on mythifie quelque peu les nouvelles technologies et leurs effets sur les méthodes de « management du troisième type »...
- 42 Dans un tel contexte, on comprend que la plupart des ouvriers - ou des ouvrières - au chômage, préfèrent d'abord épuiser les possibilités d'assistance auxquelles ils ont droit (indemnités, formation, etc..) pour retrouver un travail avec leur statut de salarié (ou bien y échapper définitivement avec les retraites anticipées).
- 43 On comprend aussi pourquoi, après avoir éventuellement fait l'expérience de quelques années (ou moins) de travail indépendant, un grand nombre de gens préfèrent se tourner vers des activités nouvelles où le salariat, même intermittent ou précaire, s'étend : stages et auxiliariats divers des établissements publics nationaux ou locaux, travaux d'utilité collective, salariat dans des associations.
- 44 En effet, l'indépendance de l'artisanat n'est pas seulement, comme nous avons pu l'écrire dans nos travaux antérieurs, un « refuge » pour des travailleurs qualifiés exclus a priori ou a posteriori des entreprises. Elle est d'abord un mode particulier d'insertion économique, sociale et personnelle dans la société.

### 3. L'artisanat : un choix personnel

- 45 C'est à la suite de travaux récents consistant à suivre l'évolution qualitative et quantitative de trois métiers artisanaux<sup>14</sup> à dix ans d'intervalle, que nous avons été conduit à formuler l'hypothèse suivant laquelle l'indépendance artisanale repose sur un choix actif de l'artisan. C'est ce choix qui nous semble aujourd'hui déterminant de son caractère minoritaire, donc de sa place et aussi de ses perspectives dans nos sociétés.



## Les spécificités socio-économiques de l'artisanat

- 46 Il y a bien spécificité de l'artisanat, et cette spécificité se joue à l'intérieur du tissu productif mouvant des sociétés contemporaines.
- 47 La rationalité économique particulière des artisans et de leurs unités se confirme d'abord par *l'absence de croissance* de ces unités sur dix ans.
- 48 De ce point de vue, l'artisanat ne se présente pas comme un réservoir important d'emplois salariés nouveaux pour les travailleurs exclus de l'industrie : entre les unités artisanales et les petites entreprises, il y a un fossé considérable : 95 % des trois mille cas étudiés ne le franchissent pas en dix ans.
- 49 Cette spécificité se traduit ensuite par la liaison étroite qui existe entre la *taille des unités artisanales et le créneau d'activité* qu'elles occupent : le maréchal-ferrant peut rester seul - ou le devenir - mais le mécanicien agricole se déplace et il s'adjoit un ou deux compagnons. Le réparateur RTV peut travailler seul, mais s'il veut compenser le déclin des réparations par de la vente, il faut que sa femme s'occupe du magasin ou qu'il emploie un technicien dépanneur. Ceux qui restent seuls se sont reconvertis dans des créneaux nouveaux : magnétoscopes un peu, micro-informatique ou son surtout. La construction de maisons individuelles ne s'envisage pas sans deux ou trois ouvriers, mais les maçons réparateurs restent seuls.
- 50 Le choix du créneau d'activité dépend donc non seulement de la compétence de l'artisan (et de son adaptation), mais elle est liée aussi à la taille de l'unité.
- 51 Lorsque deux conditions caractérisant les territoires artisanaux (autonomie du travail, investissement compatible avec les capacités d'emprunts du salarié moyen) ne sont plus remplies, les artisans *disparaissent de ce créneau*. Inversement, quand elles se forment dans une activité donnée, les artisans y apparaissent : ainsi les réparations RTV deviennent-ils réparateurs de matériel microinformatique.
- 52 Ceci approfondit le fossé qui existe entre l'atelier de l'artisan et la petite entreprise : ce passage repose aussi sur une *mutation des activités de l'unité*. En mécanique agricole, il faut devenir concessionnaire pour se développer, tandis que les artisans restent réparateurs. En maçonnerie, il faut choisir des chantiers plus vastes, trouver une clientèle différente (collectivités locales, entreprises, etc..) pour passer à ce stade. En radiotélévision, c'est le commerce et son extension qui permettent ce passage, et non la réparation, même celle des micro-ordinateurs...
- 53 L'étanchéité entre artisanat et petites entreprises industrielles ou commerciales n'est certes pas totale, mais la mutation est si profonde que non seulement elle est rare, non seulement elle s'accompagne d'une réorganisation interne de l'unité et d'un changement de ses activités, mais qu'au surplus, elle est effectuée par *un nouveau chef d'entreprise*. Les enquêtes et les dépouillements de dossiers des cas observés ont montré qu'en effet, les unités qui ont franchi ce fossé, ont à leur tête un nouveau dirigeant, successeur familial ou non de l'ancien artisan : ce sont d'autres hommes, avec des objectifs et des choix distincts qui accomplissent cette mutation.
- 54 Cette spécificité ne fait pas échapper toutefois l'artisanat à la crise qui secoue l'économie dans son ensemble, ni aux règles évolutives du système contemporain. De ce point de vue, non seulement le contenu des activités artisanales s'est remarquablement modifié en dix ans, mais aussi le *contexte au sein duquel elles s'exercent*. Ainsi l'ensemble des tâches liées

à la *gestion* a pris une importance cruciale dans le fonctionnement des unités artisanales : tous les artisans revus y passent bien plus de temps et dépensent entre cinq et dix fois plus d'argent qu'il y a dix ans.

- 55 De plus, tandis que les « abandons » des jeunes artisans sont imputés souvent, par leurs collègues, à un manque de qualification - c'est notamment le cas des ouvriers du bâtiment qui ont tenté l'indépendance en maçonnerie -, les disparitions d'artisans installés depuis longtemps ont toutes été imputées à « une mauvaise gestion »...
- 56 C'est un chantier pris en sous-traitance en calculant des prix trop justes, c'est à la suite d'un contrôle du fisc ou de la sécurité sociale ou encore l'inattention aux factures impayées des clients...
- 57 L'installation réussie dans l'artisanat est donc conditionnée *aujourd'hui par une double compétence : un savoir-faire technique autonome et une capacité de gestion immédiate.*
- 58 Les artisans sont des producteurs indépendants qui exercent eux-mêmes leur métier. De ce point de vue, le critère de la qualification de l'artisan reste incontournable. Les nouveaux installés, comme les artisans actifs depuis dix ans ou plus, sont d'abord qualifiés pour exercer leur métier *dans le contexte artisanal*. Le passage par l'apprentissage ou bien quelques années de salariat *en milieu artisanal* constitue toujours la première des conditions de réussite de l'exercice d'un métier indépendant.
- 59 Mais au bout de quelques années, l'artisan a dû *faire les preuves d'une compétence de gestionnaire immédiat*, faute de quoi il n'a pu conserver son indépendance.
- 60 L'artisanat n'échappe donc ni au progrès des techniques, ni à l'évolution des modes de vie et de production, ni enfin aux règles générales des marchés et plus généralement, des systèmes sociaux dont il fait partie.

## L'artisanat : le choix de rapports personnalisés

- 61 La mobilité ou la persistance des artisans et de leurs ateliers ne sont pas strictement liés *au contexte économique du métier*. Dans un métier en voie de disparition au plan des statistiques globales, comme la mécanique agricole, ce ne sont pas les *faillites* qui sont à l'origine de la majorité des « disparitions » d'artisans, mais bien au contraire, les *retraites*. Dans ce métier au surplus le nombre de salariés employés dans les unités à très peu varié, et surtout, peu diminué à la différence de la maçonnerie pourtant en expansion entre 73 et 83. En maçonnerie encore, les faillites sont beaucoup plus nombreuses qu'ailleurs, alors que de très nombreuses nouvelles installations ont été tentées. En dépannage de radio-télévision, la « rotation des effectifs » installés dans la profession a été très forte, tandis que la conjoncture de ce métier était moyenne.
- 62 Ceci montre d'une part, que l'on ne quitte pas l'artisanat seulement pour des motifs économiques (faillites) ou ceux de l'âge (retraite) : il y a de nombreux « départs volontaires ». D'autre part, une fois le cap des cinq premières années de vulnérabilité passé, lorsque l'on devient artisan, on a tendance à le rester.
- 63 Il convient donc ici de faire l'hypothèse qu'en dehors des facteurs économiques, sociaux et locaux qui régissent l'artisan potentiel, il existe aussi un *choix positif personnel* qui conduit tel ou tel à s'installer à son compte à ses risques et périls.
- 64 A l'inverse, le refus de ce choix - et donc l'existence de choix *différents*, tout aussi personnels et positifs (actifs), mais autres -expliquerait nombre de disparitions et

changements d'orientation d'individus qui au départ, remplissent pourtant les conditions de double compétence énoncées ci-dessus.

- 65 Ceci expliquerait par exemple que tous les incompetents finissent par disparaître, à moins de devenir compétents entre temps...
- 66 Mais tous les compétents ne restent pas forcément artisans : soit parce qu'ils choisissent de devenir entrepreneurs, soit parce que le salariat leur paraît, en définitive, un meilleur choix, parce que par exemple, séparant clairement le temps de travail professionnel du temps de la vie privée, celle-ci est ainsi préservée.
- 67 Dans tous les cas, les différentes conditions énumérées jusqu'à présent pour définir les territoires artisanaux et les « installations réussies » fonctionnent comme des conditions *nécessaires, mais non pas suffisantes* pour expliquer l'existence et la place des artisans dans nos sociétés.
- 68 Nous proposons donc d'ajouter une condition nouvelle prenant en compte l'existence de ce choix positif et personnel. Dans cette hypothèse, l'indépendance artisanale reposerait sur « l'intime conviction » de l'importance *prioritaire des relations personnalisées à autrui*.
- 69 En ce sens, l'indépendance artisanale repose non pas sur un « individualisme », mais sur une *personnalisation des rapports sociaux* : devenir artisan, c'est choisir de devenir un personnage, une personnalité locale. Les capacités relationnelles d'un individu et sa volonté de personnaliser ses rapports à autrui constitueraient alors la troisième des conditions menant à une installation réussie dans l'artisanat.
- 70 Dans l'artisanat, une affaire ne se traite pas suivant les normes d'un service commercial ou celles de conventions de marchés publics préétablies. Elle se conclut d'abord oralement, par des rapports *immédiats et personnels* de négociation au « cas par cas ».
- 71 On comprend mieux alors pourquoi, lorsque l'artisan s'est fait reconnaître comme un personnage, il reste généralement artisan. Bien évidemment, il le reste d'autant plus facilement que le métier se porte bien. Mais le dynamisme conjoncturel du métier pourrait précisément l'inciter à développer son unité. Nous avons vu que c'est rarement le cas : le pas à franchir n'est pas seulement la réorganisation de l'unité, la croissance du nombre des salariés et la modification des activités, c'est aussi *celui qui sépare les rapports personnels de l'anonymat collectif d'une organisation*.
- 72 Ceci signifie par exemple que l'artisan est un acteur économique qui négocie ses ressources par des rapports directs de discussion avec ses clients, ses fournisseurs, et éventuellement ses compagnons : il effectue des opérations qui n'ont pas de prix établis d'avance par une institution extérieure à lui. Le cas échéant (existence de tarifs préfectoraux par exemple), ces prix préétablis fonctionnent comme une « norme abstraite » autour de laquelle des marges de négociations seront nécessaires pour fixer le prix concret réel et définitif et il y ajustera son travail. L'artisan travaille à la commande, au devis, et le rapport « normal » pour établir le prix (avec le travail correspondant), c'est le *marchandage immédiat et personnel*.
- 73 Pour illustrer ceci, il suffit de prendre le cas de l'automobile : une fois sortie de l'usine, et compte tenu du système de distribution existant, son coût (et les marges de profits normaux) est connu et fixé. On peut faire des rabais et des tarifs préférentiels, mais seulement jusqu'à un certain point et dans certaines conditions. Le garagiste qui répare la voiture en question négocie son prix avec « son client » : on ajournera ce qui n'est pas nécessaire, on ira « à la casse » pour chercher une pièce d'occasion, etc..

- 74 Et ce n'est pas là un signe « d'archaïsme » : le garagiste se fait payer par carte bleue, dispose à côté de sa caisse d'un terminal connecté à sa banque, se sert parfois et peut-être plus que d'autres du minitel, possède enfin, de plus en plus souvent, un microordinateur pour faire sa comptabilité...
- 75 L'indépendance artisanale relève donc aussi et peut-être d'abord d'un *choix actif* qui oriente à la fois le comportement économique, social et les objectifs personnels de celui qui le fait. Ce choix consiste à *accorder la priorité à la personnalisation des relations à autrui*, ce qui se traduit au plan économique par un *marchandage immédiat et personnel* ajustant les prix et les travaux à la demande du client. Nous faisons l'hypothèse que ce choix constitue aujourd'hui *une dimension essentielle de la spécificité artisanale* et qu'il fait de l'artisanat un *mode spécifique d'insertion dans nos sociétés*.
- 76 Ce choix se présente donc comme l'une des solutions offertes dans nos systèmes diversifiés, à certaines conditions que nous avons évoquées concernant les territoires ouverts aux artisans avec leur double compétence.
- 77 C'est *l'un des choix possibles*. Mais il reste que l'artisanat n'est pas plus *en voie d'explosion aujourd'hui* qu'il n'était en voie de disparition il y a dix ans. *C'est donc un choix difficile* : en raison des risques liés à l'indépendance du travail, mais aussi en raison des *autres possibilités offertes par nos sociétés*.
- 78 Celles du salariat notamment, qui paraissent plus attrayantes pour la majorité des travailleurs de nos sociétés (et d'autres), et sans doute pas simplement pour des raisons d'intérêt économique immédiat ou de statut social plus sécurisant, mais bien aussi pour des raisons « personnelles », sur lesquelles nous, chercheurs en sciences sociales, ferions bien de commencer à nous interroger. Car ce sont ces sortes de raisons là qui fondent aussi le caractère minoritaire du choix de l'indépendance artisanale aujourd'hui et qui contribueront à éclairer l'évolution future de nos systèmes diversifiés.

---

## NOTES

1. Christine Jaeger, *Artisanal et capitalisme, l'envers de la roue de l'histoire*. Payot, Paris, 1982.
2. id. p. 286
3. Pierre Rossel, dans ce cahier, p. 26
4. Cf. C. Jaeger et Alii, « L'artisanat en évolution, l'exemple de trois métiers », in *Revue d'économie industrielle* N° 34, quatrième trimestre 1985, p. 58-70.
5. Christine Jaeger, *L'artisanat, secteur refuge*, op. cit. p. 194.
6. Cf. la première partie du texte de P. Rossel ; l'ensemble des trois tomes de F. Braudel : *Civilisation matérielle, économie et capitalisme. XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*. Armand Colin, et C. Jaeger, op. cit., les trois premiers chapitres.
7. La qualification dans un métier repose sur deux conditions : 1. Etre capable de faire quelque chose que tout le monde ne peut pas faire sans un minimum d'apprentissage ou d'expérience (nous pouvons tous couper les cheveux de quelqu'un d'autre, mais « pas aussi bien » que la (le) coiffeuse(eur). 2. Qu'il existe une demande sociale (marchande) pour cette activité : il faut que ce « savoir-faire » soit *vendable*, sinon la qualification n'a pas d'existence sociale. Son autonomie

repose sur une condition : qu'un seul ou très peu d'individus puissent en maîtriser l'effectuation : la construction des pyramides n'est pas artisanale en ce sens... *L'indépendance* renvoie à l'existence de *rappports marchands*, elle signifie que le producteur travaille *pour son propre compte*, qu'il vend lui-même ses produits et services sur un marché et en retire d'abord pour lui le « fruit » des ventes : il n'est ni esclave, ni serf, ni salarié, même s'il doit ensuite « rétrocéder » une partie de cet argent à l'Etat, comme tout entrepreneur d'ailleurs.

8. Ainsi la première époque des métiers urbains avec les métiers jurés ou libres (XI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle) montre-t-elle l'âpreté des luttes menées par les artisans d'alors pour convenir de règles du jeu communes et les faire fonctionner dans un système majoritairement féodal et non pas marchand. Par la suite et pour faire court, on retiendra l'analogie (qui vaut ce que valent en général les analogies c'est-à-dire peu de choses...) avec le jeu du loto : plus les participants sont nombreux, plus les enjeux grossissent et plus le jeu devient donc attrayant, même si les probabilités individuelles de gagner s'amenuisent... Les « gros joueurs » améliorent leurs chances de gagner en misant haut, mais n'ont ni l'intérêt, ni la possibilité d'éliminer les petits., qui vont se multipliant suivant l'attrait du jeu...

9. C'est dans les cinq premières années de fonctionnement que se joue la réussite ou l'échec de celui qui s'installe à son compte : deux tiers des disparitions d'unités artisanales ont lieu avant six ans.

10. Sous les contraintes générales du système, qui s'imposent à tous.

11. Cf. mon ouvrage déjà cité, démonstration du chapitre viii p. 201... et suivantes.

12. Qu'un certain nombre de travailleurs indépendants ne s'y inscrivent pas ne change rien ici : ils ne payent pas d'impôts ni de cotisations, mais les aléas sont grands et la marge de négociation avec les autres acteurs du système ou leurs représentants, sont étroites tandis que les chances de gains ne sont pas en moyenne significativement plus élevées : cf. la situation nord-américaine.

13. A ceux qui taxeraient ma proposition de « droitière » ou « conservatrice », je réponds par la citation suivante : « Face à l'interlocuteur qui émet une réserve (en l'occurrence, ici, moi-même, Christine Jaeger, sur la théorie marxiste du salariat), on ne demandera donc jamais : que dis-tu ? mais bien plutôt, là encore : qui es-tu pour mener une telle critique de la théorie ? Le contenu de l'objection ne sera donc jamais pris en compte, il ne sera jamais discuté comme tel : la discussion s'efface devant la pratique de l'identification de l'adversaire. (...) Ce type de pratique « scientifique » repose sur une conception absurde et intellectuellement terroriste de l'objectivité. (...) Il s'agit en effet toujours de disqualifier une catégorie globale au nom d'une pseudo-science qui s'attaque d'abord aux hommes et, ensuite seulement, à leurs idées. » Luc Ferry, *La pensée* 68, 1985, p. 221-222.

14. Analyse qualitative (interviews) du devenir d'artisans rencontrés en 1973, et de nouveaux installés depuis, analyse quantitative de trois mille unités (disparitions, installations, modification de statut d'activités et d'effectifs salariés) dans trois métiers : mécanique agricole, réparation RTV et maçonnerie. Cf. article cité paru dans la REI, N° 34.

AUTEUR

CHRISTINE JAEGER

Maître assistante à l'UER de Reims, responsable du Centre de l'image et de la recherche audiovisuelle (CIRA).